

**AVIS ET COMMUNICATIONS  
DE LA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**AVIS AUX IMPORTATEURS  
DE FERROSILICIUM ORIGINAIRE DE L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Conformément au règlement d'exécution (UE) n°1297/2009 du Conseil du 22/12/2009 (JOUE L351 du 30/12/2009), le droit antidumping définitif applicable sur les importations de ferrosilicium, relevant des codes NC 7202 21 00, 7202 29 10 et 7202 29 90, originaire de Macédoine, est abrogé.

**Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 31/12/2009.**